

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 133 (1953)

Rubrik: Procès-verbal du Sénat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

Procès-verbal du Sénat – Senats-Protokoll
Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 48^e séance
du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue à Berne, le 20 juin 1953, à 10 h. 15

Présidence: M. *Jacques de Beaumont*, Lausanne, président central

Le président salue l'assemblée et propose l'ordre du jour, qui est adopté.

1. *Appel des délégués.* – Sont présents: 52 délégués.

MM. H. Badoux, J.-G. Baer, C.-F. Baeschlin, K. Bäschlin, F. Baltzér, S. Bays, Ch.-J. Bernard, Ch. Blanc, G. Blum, J. de Beaumont, A. Buxtorf, J. Cadisch, E. Cherbuliez, F. Chodat, G. Droz, A. Faller, W. Feitknecht, F. Fiala, R. Geigy, E. Hadorn, Ch. Haenny, B.-P.-G. Hochreutiner, O. Jaag, F.-E. Lehmann, E. Leutenegger, Ch. Linder, W. Lüdi, J. Lugeon, P.-A. Mercier, P.-C. Merkt, F. Michel, W. Mörikofer, A. v. Muralt, W. Nabholz, M. Oechslin, H. Perret, A. Perrier, F. de Quervain, S. Schaub, O. Schlaginhaufen, A. Schlatter, W. Schmassmann, W. Schopfer, M. Schürer, H. Stähli, W. Staub, R. Streiff-Becker, E. Stuber, Ch. Terrier, G. Tiercy, G. Töndury, E. Wanner.

MM. Ch. Terrier et E. Wanner sont nommés scrutateurs.

2. *Le procès-verbal* de la précédente session du 7 juin 1952 (voir Actes 1952, page 205) est adopté.

3. *Approbation des comptes pour l'exercice 1952.* M. M. Schürer donne quelques éclaircissements; les comptes et le rapport des vérificateurs sont adoptés à l'unanimité.

4. *Demandes de crédits fédéraux pour 1954.* L'ensemble des demandes s'élève à fr. 283 000.— soit:

Commission des publications	Fr. 10 000.—
Commission géologique	» 120 000.—
Commission géotechnique	» 15 000.—
Commission géodésique	» 75 000.—
Commission des glaciers	» 7 000.—
Commission d'hydrobiologie	» 6 000.—
Commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	» 6 000.—
Commission pour l'étude des cryptogames	» 5 000.—
Commission phytogéographique	» 5 000.—
Commission scientifique du Parc national	» 5 000.—
Commission du Jungfraujoch	» 1 000.—
Commission d'hydrologie	» 6 000.—
Société zoologique suisse	» 3 500.—
Société botanique suisse	» 5 000.—
Société mathématique suisse	» 7 000.—
Société entomologique suisse	» 1 500.—
Société paléontologique suisse	» 3 000.—
Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie	» 2 000.—
Total	fr. 283 000.—

Ces demandes excèdent de fr. 33 000.— les crédits alloués en 1953. Les commissions géologiques et géodésiques demandent une augmentation de crédit de fr. 17 000.— chacune; la Société mathématique suisse un supplément de fr. 600.— M. A. Buxtorf justifie sa demande, comptant simplement couvrir les augmentations du coût d'impression. La Commission géologique se verra dans l'obligation de restreindre le volume de ses publications, si des crédits supplémentaires ne lui sont pas alloués. M. C.-F. Baeschlin dépeint les difficultés que rencontre la Commission géodésique. M. S. Bays au nom de la Société mathématique suisse justifie la demande modeste qu'il a présentée pour permettre d'équilibrer le budget de cette société — Le président central présentera ces demandes à la Confédération; cependant il estime que les chances de succès sont minimes. Au cas où l'augmentation de crédit serait accordée, il réunirait les présidents des commissions pour décider de la répartition des crédits supplémentaires, sinon la répartition se ferait comme en 1953.

5. *Session annuelle 1954.* Il a été difficile au comité de prévoir le lieu de la session 1954. Il a fait appel finalement à M. M. Oechslin d'Altdorf, qui a bien voulu se charger d'organiser cette session. Le président central exprime ses remerciements à M. Oechslin qui est acclamé président pour la session 1954.

6. *Election d'un membre honoraire.* Le président propose à l'assemblée de nommer M. Georges Mangenot, professeur à la Sorbonne, membre honoraire de notre société. Après avoir retracé la brillante activité scienti-

fique de M. Mangenot, le président souligne le rôle qu'il a joué dans la création de notre Centre de recherches scientifiques d'Adiopodoumé en Côte-d'Ivoire. MM. Ch. Terrier et F. Chodat appuient chaleureusement la proposition du président. M. Mangenot est élu membre honoraire à l'unanimité.

7. Election de nouveaux membres dans les commissions.

a) La Fondation du jardin des glaciers de Lucerne doit remplacer un de ses membres. Selon les statuts de cette fondation, le Sénat doit proposer trois candidats parmi lesquels la fondation choisira son nouveau membre. Le président propose MM. R. Bosch, F. Roesli et H. Wolff, ce qui est accepté par le Sénat.

b) La Commission hydrologique suisse désire porter le nombre de ses membres de 9 à 10. Cela entraîne une modification des statuts de cette commission, modification qui est acceptée par l'assemblée. Deux nouveaux membres sont alors proposés: MM. P. Kasser et G. Schnitter, ce qui est approuvé par le Sénat.

c) M. P. Mercier est nommé membre de la Commission d'hydrobiologie.

d) M. J. Rossel est désigné par le Sénat comme membre de la Commission de recherches de la S. H. S. N. pour le Fonds national.

e) Dans la Commission du fonds Dr J. de Giacomi sont nommés: MM. E. Giovanni et W. Mörikofer.

8. Modification de l'article 1 des statuts. Depuis la création du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, la dernière phrase de l'article 1 «Elle (la S. H. S. N.) tient lieu de Conseil national de recherches» ne correspond plus à la situation actuelle. Le président en propose la suppression, ce qui est accepté par 51 voix et 1 abstention.

9. Modification de l'article 51 des statuts. Contrat avec la Bibliothèque de la ville de Berne. M. F.-E. Lehmann, membre du précédent Comité central explique à l'assemblée que la Bibliothèque de la ville de Berne, lors de sa réorganisation, a revu les accords divers qui la lient, en particulier sa convention de 1901 avec la S. H. S. N. Cette dernière prévoit notamment, ainsi qu'il est stipulé à l'article 51 des statuts, que la Bibliothèque verse une indemnité annuelle de fr. 2500.— à la S. H. S. N. Un nouveau contrat a été préparé en accord avec le précédent comité, prévoyant la suppression de cette indemnité, qui ne se justifie plus actuellement; cela entraîne une modification de l'article 51 de nos statuts. — Après une très brève discussion le nouvel article 51 des statuts ainsi que le nouveau contrat avec la Bibliothèque, tels qu'ils sont reproduits à la page 274–276 sont acceptés à l'unanimité.

10. Montant de la cotisation 1954. La cotisation pour l'année 1954 reste fixée comme précédemment à fr. 10.—.

11. Le président central présente le *budget* pour l'année 1954:

Recettes:

Cotisations annuelles	fr. 11 100.—
Vente de publications	» 200.—
Intérêts du capital de la société	» 3 500.—
Intérêts du legs Cécile Rübel	» 800.—
Contributions des commissions	» 6 500.—
Annances	» 7 000.—
	<hr/>
	fr. 29 100.—

Dépenses :

Le Sénat l'accepte à l'unanimité.

12. *Divers et propositions individuelles.*

a) Comité national pour l'année géophysique 1957/58. Le Sénat accepte de patronner le Comité suisse pour l'année géophysique 1957/58, présidé par M. J. Lugeon.

b) M. F. Baltzer annonce le titre du nouveau concours de la *Foundation Schlaefli*: «Contributions expérimentales ou théoriques au développement d'une chronométrie atomique.»

c) M. A. de Muralt fait part au Sénat de son indignation à la suite du changement d'attitude du Conseil envers *le Fonds national suisse pour la recherche scientifique*. Le Conseil fédéral, dans un message aux Chambres, propose une modification des statuts qu'il avait approuvés et qui aurait pour effet de compromettre gravement le fonctionnement du Fonds national. M. H. Perret, conseiller national, ne doute pas que les Chambres seront assez clairvoyantes pour ne pas donner suite à la proposition du Conseil fédéral, pour autant que tous les conseillers seront mis au courant des nécessités de ce fonds de recherches. M. E. Hadorn demande à quelle date les Chambres seront saisies de cette question; M. A. Schlatter lui répond que ce ne sera pas avant quelques mois. MM. H. Perret et W. Schmassmann proposent au Comité central d'envoyer à tous les membres du Sénat un mémoire explicatif détaillé, afin que des démarches puissent être faites en connaissance de cause auprès de tous les conseillers nationaux.

d) M. F.-E. Lehmann explique que la Commission de recherches de la S. H. S. N. pour le Fonds national est l'organe auprès duquel des chercheurs non attachés à une université peuvent demander des crédits de recherches. De nombreuses demandes sont ainsi parvenues au Fonds national.

Séance levée à 12 h 05.